

Mairie
Colombier-Le-Vieux
Ardèche

Délibération 2025/23

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le dix neuf Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : MM FOUR Béatrice, GIRODON Didier, GERY Myriam, BOITARD Franck, BESSET Aurore, VERCASSON Xavier, MARGIER Jean-Pierre, MAICHERAK Catherine, THE Françoise, DESCHAMPS Charlotte, COUX Joël, LONDON Patrick

ABSENTS : M. DESRIEUX Claude
M. VAUX Hubert

Date d'affichage de la convocation : 13/06/2025
Date de convocation : 12/06/2025
Secrétaire de séance : Mme MAICHERAK Catherine

Objet : TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire sont les suivants :

Depuis 2022, pour la cantine Repas enfant : 4,45 €
Repas adulte : 5,25 €

Depuis 2021 pour la garderie Tarif matin (7h30 à 8h20) : 1,30 €
Tarif soir (16h30 à 18h) : 2,35 €
Tarif ½ heure (7 à 7h30 – 18 à 18h30) 0,75 €

Les conseillers municipaux, à l'unanimité décident des nouveaux tarifs applicables au 1er Aout 2025

CANTINE : Repas enfant 4,50 €
Repas adulte 5,30 €
GARDERIE : Tarif matin 1,45 €
Tarif soir 2,50 €
Tarif ½ heure 0,80 €

Et il est rappelé que si un enfant reste le temps de la cantine sans prendre de repas (pour cause médicale dans le cadre d'un PAI) il sera demandé 2 tickets matin (soit 2,90 €) pour frais de surveillance

il est délibéré à COLOMBIER-LE-VIEUX, les jours, mois, ans susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire


B. FOUR

